



De la sensibilisation à l'action : la diversité en milieu éducatif

Capsule B

par **Sivane Hirsch**

Durée approximative : 5 minutes



Personne invitée :

Sivane Hirsch

Professeure titulaire
Département des sciences de
l'éducation
Université Laval, QC

M^{me} Sivane Hirsch est professeure titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Ses recherches abordent la prise en compte de la diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique, d'abord dans les pratiques enseignantes, notamment en réfléchissant à l'enseignement des thèmes sensibles, comme les génocides, et ensuite dans le système scolaire plus généralement.

Les sujets de ses recherches s'organisent autour de trois axes. Le premier axe s'articule autour de la façon d'aborder des thèmes délicats en classe, par exemple les génocides. Le deuxième axe s'oriente à partir de la prise en compte de la diversité au sein de la société québécoise dans les savoirs présentés en classe, entre autres par l'utilisation de guides pédagogiques présentant l'histoire et la culture de plusieurs communautés. Le troisième axe s'intéresse aux enjeux d'éducation au sein des communautés minoritaires, comme les hassidim de Montréal.

C'est dans cette optique que les travaux de M^{me} Hirsch favorisent la collaboration entre le milieu scolaire et le milieu de la recherche. À cet égard, elle a élaboré plusieurs guides pédagogiques, par exemple [Aborder des thèmes sensibles avec les élèves](#), [Étudier les génocides](#) et [L'appropriation culturelle](#). Elle a aussi publié des articles et des chapitres sur ces thématiques et a dirigé des ouvrages collectifs (dont [Objets difficiles, thèmes sensibles et enseignement des sciences humaines et sociales](#) en 2022).



Résumé des éléments de réponse proposés par la personne invitée :

Il est à noter que la réponse de M^{me} Hirsch est centrée sur le travail, les choix et l'attitude de la personne enseignante. Nous recommandons donc l'utilisation de cette capsule principalement si l'équipe à laquelle l'activité est proposée est composée majoritairement de personnes enseignantes.

Toutefois, il est également important de souligner que les éléments de réponses abordés par M^{me} Hirsch pourraient facilement être transposés dans le domaine de l'intervention si l'activité est menée auprès d'une équipe composée, par exemple, de personnes professionnelles de la psychoéducation ou du travail social, d'éducateurs spécialisés ou d'éducatrices spécialisées, etc.

Tout d'abord, M^{me} Hirsch mentionne que sa réflexion s'inscrit à la suite des éléments de réponses proposés préalablement et que sa réponse s'intéresse principalement à l'angle des pratiques enseignantes. Elle précise ensuite que ses expériences l'ont amenée à développer une expertise par rapport à la façon dont les personnes enseignantes peuvent jouer un rôle dans la question de la prise en compte de la diversité, que ce soit dans leurs pratiques avec les élèves, dans les contenus qui sont abordés ou qui ne sont pas abordés en classe, ou dans la façon dont on fait place à la diversité des perspectives dans une classe. La réponse de M^{me} Hirsch s'articule autour de quatre types d'arguments. Le premier touche les aspects socioprofessionnels, qui nous amènent à réfléchir au rôle de chacun dans le système scolaire. Le deuxième argument porte sur les aspects sociopolitiques, qui nous amènent à réfléchir au rôle de l'école dans la société pour une plus grande justice. Le troisième argument s'intéresse aux aspects psychopédagogiques, qui mettent en relation la prise en compte de la diversité et la réussite scolaire et éducative des élèves à laquelle on peut contribuer, mais à laquelle on peut également nuire par nos choix de prendre en compte ou non les expériences personnelles des élèves, par exemple. Pour terminer, le quatrième argument touche les aspects juridiques de la prise en compte de la diversité en rappelant que pour le personnel enseignant, la reconnaissance de la diversité est une obligation et que l'absence de reconnaissance de la diversité pourrait mener à une plainte à leur égard. Enfin, M^{me} Hirsch conclut en résumant que malgré les nombreuses raisons qui peuvent motiver une personne à prendre en compte la diversité, la raison qui est au cœur même de la réponse est en fait que cette prise en compte n'est plus un choix, mais bien une obligation.

Questions de discussion potentielles (avant le visionnement)

- Quelles sont les raisons qui poussent une personne enseignante à prendre en compte la diversité en salle de classe?
- De quelles façons la personne enseignante peut-elle jouer un rôle dans la prise en compte de la diversité?
- Quelles sont les obligations légales de la personne enseignante quant à la prise en compte de la diversité en contexte scolaire?

Questions de discussion potentielles (après le visionnement)

- Selon les propos de M^{me} Hirsch, la reconnaissance de la diversité dans la classe est-elle une obligation pour la personne enseignante? Quels motifs mentionne-t-elle à l'appui?
- Quelles sont les obligations de la personne enseignante en matière de reconnaissance et de prise en compte de la diversité sur le plan légal?
- Quels sont les risques encourus par la personne enseignante qui refuse de reconnaître la diversité dans son travail?
- Quelles actions la personne enseignante peut-elle poser pour prendre en compte la diversité en contexte éducatif?
- Quels choix pédagogiques la personne enseignante peut-elle effectuer pour mieux prendre en compte la diversité en salle de classe?
- De quelles façons la personne enseignante peut-elle contribuer à la réussite scolaire et éducative des élèves en prenant en compte la diversité dans ses pratiques?

Questions pour la mise en place d'actions concrètes dans le milieu éducatif

- Quel discours votre organisation devrait-elle adopter auprès des personnes employées pour soutenir l'importance de prendre en compte la diversité?
- En tant qu'équipe, quels sont les arguments que vous souhaitez utiliser pour transmettre l'importance de prendre en compte la diversité aux nouvelles personnes qui se joindront à votre équipe dans le futur?
- Quelles actions pouvez-vous poser au quotidien afin de répondre à votre obligation légale de prendre en compte la diversité?



Pourquoi prendre en compte la diversité?

argument socioprofessionnel

1

Parce que la législation scolaire québécoise, notamment dans divers articles de la Loi sur l'instruction publique, mentionne la nécessité, d'une part, de respecter les normes nationales et, d'autre part, de prendre en compte les spécificités du milieu (Mc Andrew, 1995). Ajoutons également à titre d'exemple la Politique de la réussite éducative, qui met l'accent sur l'importance de créer un milieu inclusif, propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite.

Parce que nous vivons dans une société pluraliste dans laquelle « toute personne est, en effet, à la fois et concurremment, soumise aux mêmes contraintes définies par les chartes, les lois et les règlements adoptés démocratiquement » (Mc Andrew, 1995, p. 6). Au cœur de notre culture publique commune se trouve, par exemple, le droit à l'égalité et à la non-discrimination prévu dans la Charte des droits et libertés de la personne.

2

argument sociopolitique

3

argument psychopédagogique

Parce que les liens école-famille exercent une large influence sur la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants et des adolescents et adolescentes (Mc Andrew, 1995). Le rapprochement et l'harmonisation entre les normes et les valeurs véhiculées par les familles et celles véhiculées par l'école permettent d'éviter, entre autres, des tiraillements (Mc Andrew, 1995).

Parce qu'une pratique apparemment neutre, mais qui exclut ou désavantage de façon disproportionnée une personne ou un groupe de personnes peut être considérée comme une atteinte au droit à l'égalité. En effet, les établissements scolaires se doivent d'offrir plus de services ou des services différents à certains groupes sociaux afin d'assurer une réelle égalité des chances, comme en témoigne la Loi sur l'instruction publique.

4

argument juridique

Références :

- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2024). *Charte des droits et libertés de la personne*.

<https://www.cdpcj.gc.ca/fr/vos-droits/lois-qui-protigent-vos-droits/charte>

- Mc Andrew, M. (1995). *La prise en compte de la diversité culturelle et religieuse en milieu scolaire. Module de formation à l'intention des gestionnaires*. Éducation interculturelle. Cahiers no 8. Gouvernement du Québec. <https://collections.banq.gc.ca/ark:/52327/bs40900>

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017). *Politique de la réussite éducative. Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*. Gouvernement du Québec.

https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10juillet_F_1.pdf